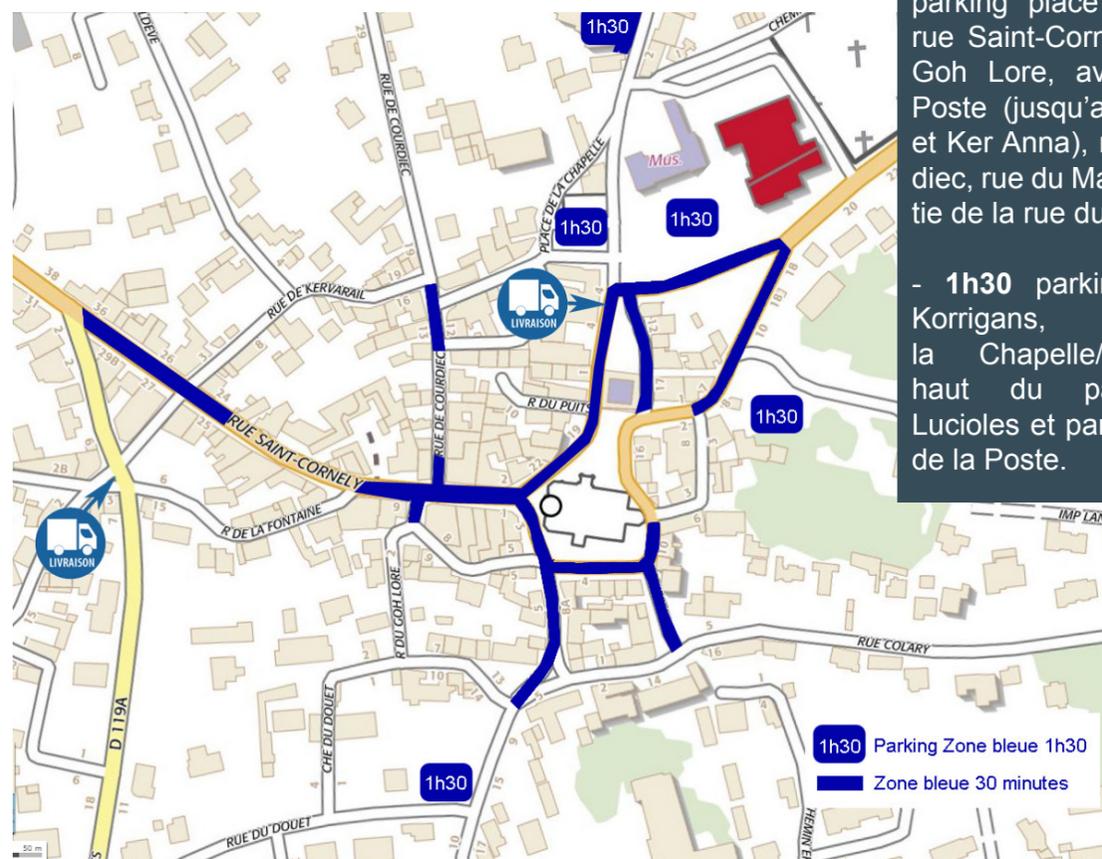




DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE STATIONNEMENT CÔTÉ BOURG

Outre la création d'une zone 30 qui sécurise la circulation des piétons et vélos dans le bourg, le stationnement prendra désormais la forme de zone bleue à l'année. Le stationnement sera ici aussi régulé afin de faciliter la rotation des véhicules et de favoriser le commerce selon les modalités suivantes :

- 30 minutes à proximité des commerces à savoir : parking place de l'église, rue Saint-Cornély, haut du Goh Lore, avenue de la Poste (jusqu'au Goh Lore et Ker Anna), rue de Courdiac, rue du Mané, une partie de la rue du Tumulus
- 1h30 parking rue des Korriganes, place de la Chapelle/Mairie, en haut du parking des Lucioles et parking avenue de la Poste.

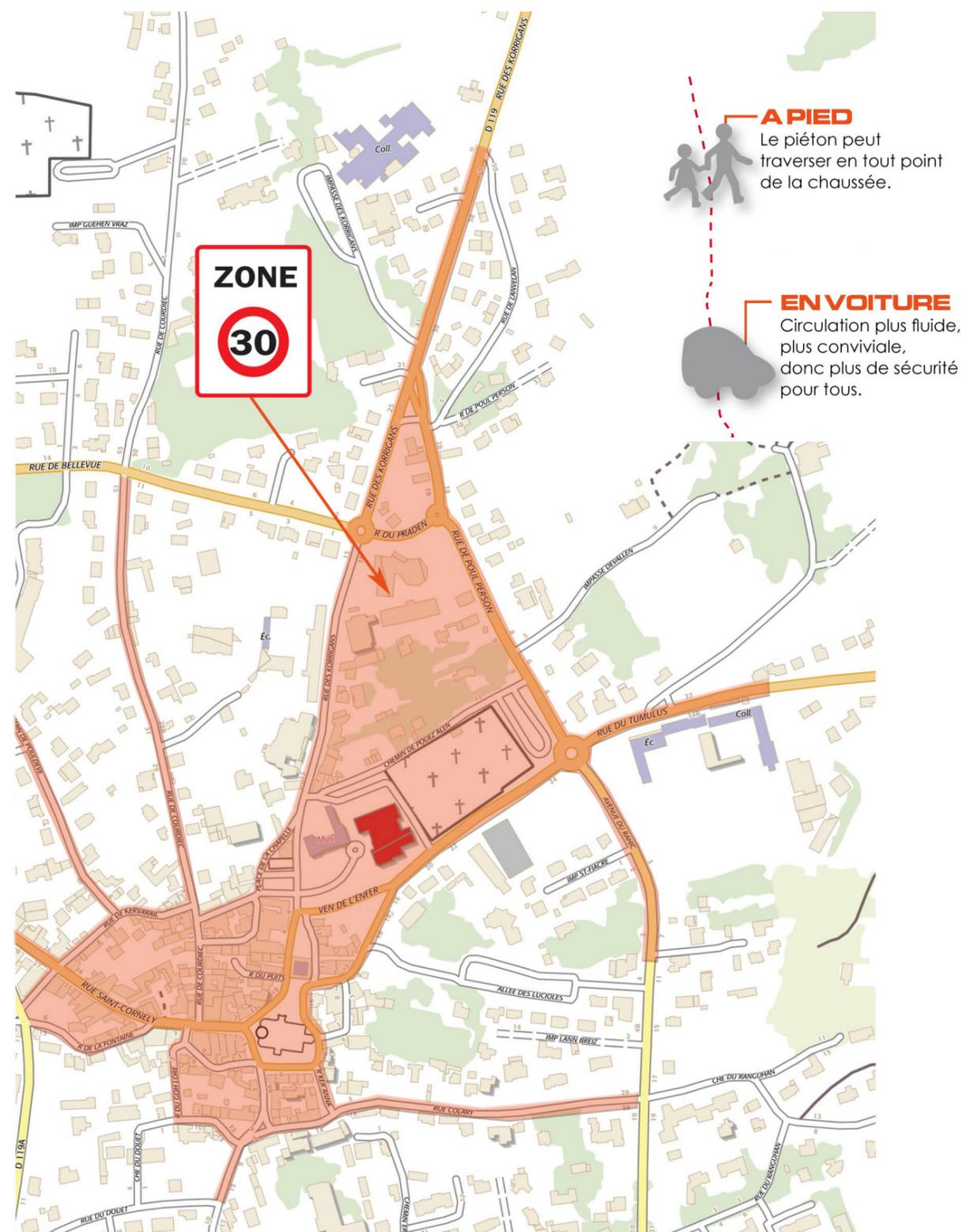


Le bourg en zone 30

La création d'une zone 30 réaffirme le fait que la rue n'est pas un espace uniquement dédié aux voitures, et permet d'améliorer la sécurité que vous soyez en voiture, en vélo ou à pied...

Ainsi :

- on roule à 30 km/h ! Attention, les piétons peuvent traverser en tout point de la chaussée !
- on ne peut stationner que sur les emplacements matérialisés
- la priorité à droite généralisée à tous les carrefours
- il n'y a pas de priorité des grandes rues sur les petites

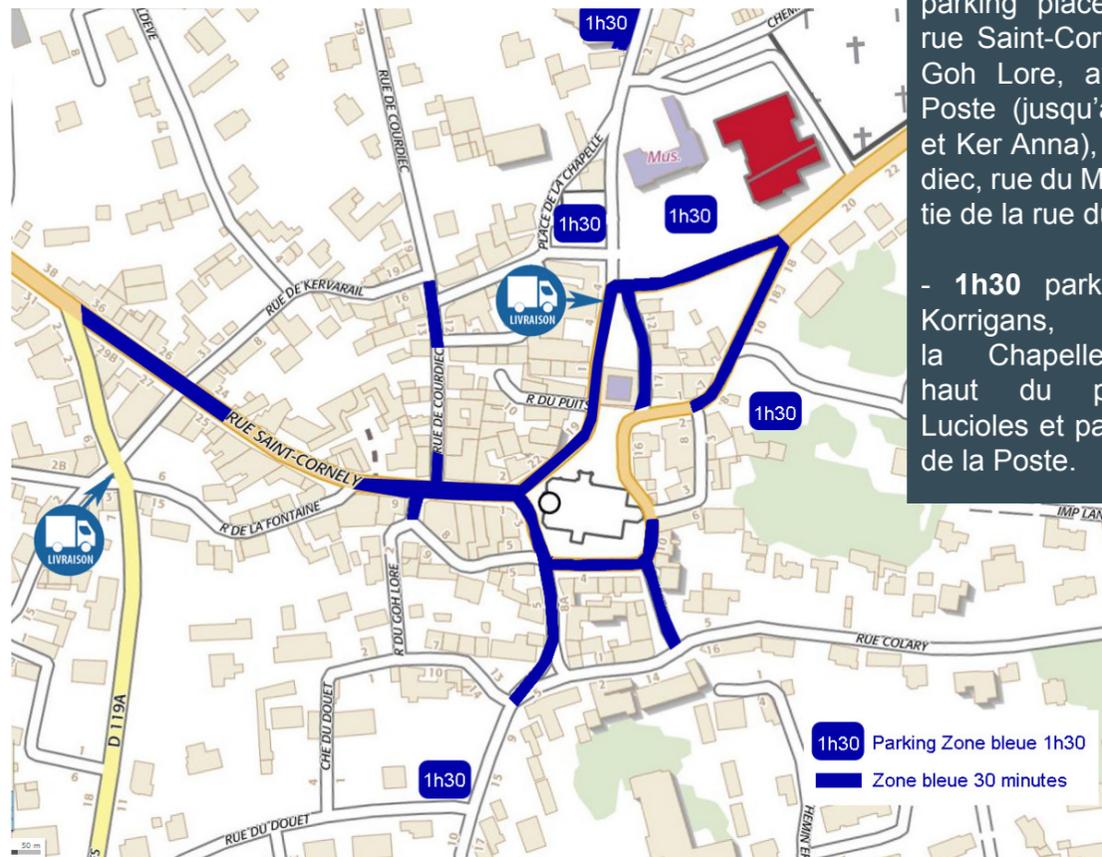




DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE STATIONNEMENT CÔTÉ BOURG

Outre la création d'une zone 30 qui sécurise la circulation des piétons et vélos dans le bourg, le stationnement prendra désormais la forme de zone bleue à l'année. Le stationnement sera ici aussi régulé afin de faciliter la rotation des véhicules et de favoriser le commerce selon les modalités suivantes :

- 30 minutes à proximité des commerces à savoir : parking place de l'église, rue Saint-Cornély, haut du Goh Lore, avenue de la Poste (jusqu'au Goh Lore et Ker Anna), rue de Courdiac, rue du Mané, une partie de la rue du Tumulus
- 1h30 parking rue des Korrigans, place de la Chapelle/Mairie, en haut du parking des Lucioles et parking avenue de la Poste.



Le bourg en zone 30

La création d'une zone 30 réaffirme le fait que la rue n'est pas un espace uniquement dédié aux voitures, et permet d'améliorer la sécurité que vous soyez en voiture, en vélo ou à pied... Ainsi :

- on roule à 30 km/h ! Attention, les piétons peuvent traverser en tout point de la chaussée !
- on ne peut stationner que sur les emplacements matérialisés
- la priorité à droite généralisée à tous les carrefours
- il n'y a pas de priorité des grandes rues sur les petites

